

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'USAGE CONDITIONNEL**

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **mardi 2 juillet, à 19 h**, à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, situé au 3535, rue Saint-Denis, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)*, sur la demande suivante :

- **Autoriser un usage « de la famille habitation » adjacent à un usage « bar » au troisième étage à construire, dans l'immeuble situé au 3868, boulevard Saint-Laurent, malgré l'article 127.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau -Mont-Royal (01-277)*.**

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 14 juin 2024

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant la demande d’usage conditionnel relativement à l’immeuble situé au 3868, boulevard Saint-Laurent, a paru le 14 juin 2024 sur le site Internet de l’arrondissement.

Fait à Montréal, le 14 juin 2024

Le secrétaire d’arrondissement,

Simon Provost-Goupil